

Un phénomène de société : la délinquance

Pour cerner le thème et entrer dans la problématique :

Livres

Le Clézio La ronde et autres faits divers « Ariane » et « Ô voleur, voleur, quelle vie est la tienne ? » (Folio n° 2148)

Guy Gilbert Un prêtre chez les loubards Stock 1978

Axes d'études : un parcours atypique ; les aspects socioculturels de la délinquance (l'apparence, la culture...) ; les causes (milieu familial...) ; les conséquences (les diverses formes de la délinquance) ; les solutions (la répression, les familles d'accueil, les vacances, l'écoute). Présenter un passage au choix . P.ex. : p.33 « Il y a aussi... » à la fin de la p. 35

Documents

A. Recherches Les élèves cherchent au CDI ou à la médiathèque des documents qu'ils doivent présenter oralement. Propositions :

Les violences urbaines

La délinquance des jeunes filles

La délinquance sexuelle

NB Des articles intéressants se trouvent dans *Le Monde*, *Clés de l'actualité*, *Courrier international*...

B. Visionnement d'un documentaire

Exemples :

- Histoire de fugue : les jeunes et la justice. Le parcours de Marina. CRDP Lyon 1994 29mn et un livret de présentation de 11p.
- Visionnement d'un documentaire « *Le convoi des délinquants* » : une solution à l'américaine. 1h
- « *Scènes de justice : comparution immédiate* ». CNED 1995 Film documentaire de Jean Dany. On assiste à la garde à vue et au procès d'un jeune délinquant
- « *Violence à l'école* » CNDP 1996 20'. Témoignages. Enquête. Comment réagir ?

Vous ferez des documents suivants, consacrés à l'évolution des formes de délinquance, une synthèse concise, objective et ordonnée. Dans une conclusion personnelle, vous donnerez votre opinion sur le sujet proposé.

Documents

Document 1: Victor Hugo, *Les Misérables*, 1862.

Document 2 : Denis Salas, « La délinquance d'exclusion impose une redéfinition des missions de l'État », *Le Monde* du 9 juin 1998.

Document 3 : Alain Bauer, « Une pléthore d'oranges mécaniques », *Le Monde* du 2 juin 1998.

Document 4: Dessin de Plantu tiré de « C'est le goulag », *La Découverte / Le Monde*, 1983.

Document 1 Un peu d'histoire

À l'époque, d'ailleurs presque contemporaine¹, où se passe l'action de ce livre, il n'y avait pas, comme aujourd'hui, un sergent de ville à chaque coin de

¹ A l'époque de la révolution de 1848.

rue (bienfait qu'il n'est pas temps de discuter) ; les enfants errants abondaient dans Paris. Les statistiques donnent une moyenne de deux cent soixante enfants sans asile ramassés alors annuellement par les rondes de police dans les terrains non clos, dans les maisons en construction et sous les arches des ponts. Un de ces nids, resté fameux, a produit « les hirondelles du pont d'Arcole ». C'est là, du reste, le plus désastreux des symptômes sociaux. Tous les crimes de l'homme commencent au vagabondage de l'enfant.

Exceptons Paris pourtant. Dans une mesure relative, et nonobstant le souvenir que nous venons de rappeler, l'exception est juste. Tandis que dans toute autre grande ville un enfant vagabond est un homme perdu, tandis que, presque partout, l'enfant livré à lui-même est en quelque sorte dévoué et abandonné à une sorte d'immersion fatale dans les vices publics qui dévore en lui l'honnêteté et la conscience, le gamin de Paris, insistons-y, si fruste, et si entamé à la surface, est intérieurement à peu près intact. Chose magnifique à constater et qui éclate dans la splendide probité de nos révolutions populaires, une certaine incorruptibilité résulte de l'idée qui est dans l'air de Paris comme du sel qui est dans l'eau de l'océan. Respirer Paris, cela conserve l'âme. [...]

Soit dit en passant, ces abandons d'enfants n'étaient point découragés par l'ancienne monarchie. Un peu d'Égypte et de Bohême dans les basses régions accommodait les hautes sphères, et faisait l'affaire des puissants. La haine de l'enseignement des enfants du peuple était un dogme. À quoi bon les « demi-lumières » ? Tel était le mot d'ordre. Or l'enfant errant est le corollaire de l'enfant ignorant.

D'ailleurs, la monarchie avait quelquefois besoin d'enfants, et alors elle écumait la rue.

Sous Louis XIV, pour ne pas remonter plus haut, le roi voulait, avec raison, créer une flotte. L'idée était bonne. Mais voyons le moyen. Pas de flotte si, à côté du navire à voiles, jouet du vent, et pour le remorquer au besoin, on n'a pas le navire qui va où il veut, soit par la rame, soit par la vapeur ; les galères étaient alors à la marine ce que sont aujourd'hui les steamers. Il fallait donc des galères; mais la galère ne se meut que par le galérien; il fallait donc des galériens. Colbert faisait faire par les intendants de province et par les parlements le plus de forçats qu'il pouvait. La magistrature y mettait beaucoup de complaisance. Un homme gardait son chapeau sur sa tête devant une procession, attitude huguenote ; on l'envoyait aux galères. On rencontrait un enfant dans la rue, pourvu qu'il eût quinze ans et qu'il ne sût où coucher, on l'envoyait aux galères. Grand règne ; grand siècle.

Victor Hugo, *Les Misérables*, Troisième partie, Livre I, Chapitre VI, Garnier, tome I.

Document 2 « La délinquance d'exclusion impose une redéfinition des missions de l'État »

- Vous parlez, dans Le cas de la France, de délinquance d'exclusion. Pouvez-vous nous la définir ?

- Il me paraît important de bien se démarquer de l'idée actuelle selon laquelle il y aurait un noyau dur de délinquants multirécidivistes qui empoisonnerait nos quartiers et qu'il faudrait éradiquer. Je pense au contraire qu'il faut évaluer précisément les types de délinquance. Il y a d'abord la délinquance initiatique, transitoire, où l'adolescent a besoin de se confronter à la loi, et pour lequel l'ordonnance de 1945 a prévu l'audience de cabinet. Cette rencontre ponctuelle entre l'enfant et son juge marque la loi et sa ritualisation permet à l'enfant de rencontrer ses limites. Et puis il y a la délinquance pathologique, lourde, liée à des troubles de personnalité, pour laquelle l'ordonnance de 1945 prévoit un travail long et difficile de prise en charge dans le cadre du tribunal pour enfants.

Mais, depuis les années 90, émerge un nouveau profil de délinquance, que j'ai appelé la délinquance d'exclusion, qui coexiste avec les deux modèles antérieurs. C'est une délinquance massive, territorialisée, liée aux quartiers de la relégation et chronicisée par le chômage de longue durée. Elle se caractérise par l'adaptation à des formes de survie, à la débrouille individuelle, aux lois du business et finit par former une manière de vivre. C'est la délinquance qui devient socialisante et non les institutions. Tout cela forme une « fabrique délinquante » une série de jeunes, dans ces cités, qui veulent lever la chape de déveine qui pèse sur eux, refusent de jouer le jeu dans les règles et cherchent une reconnaissance en embrassant une « carrière » délinquante. Parmi ces jeunes cependant, il est important de rappeler qu'il y a toujours des individus qui souffrent. Les problèmes liés à la délinquance initiatique et pathologique demeurent. Simplement ils se complexifient par la dimension collective que prend cette délinquance aujourd'hui.

- Cette délinquance des mineurs semble tenir toujours plus en échec les institutions traditionnelles que sont la famille, l'école...

- Il y a en effet une défaillance des institutions classiques dans leur mission éducative à l'égard des mineurs délinquants. La police a abandonné la spécialisation des brigades des mineurs pour les délinquants; les foyers d'hébergement de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ne contiennent plus les adolescents les plus difficiles - en 1996, environ 1 000 mineurs ont été hébergés dans les foyers de la PJJ alors que 3600 étaient incarcérés ; la psychiatrie offre peu d'accueils spécifiques pour les mineurs de quatorze à dix-

huit ans ; les conseils généraux s'engagent inégalement dans leur mission d'aide sociale à l'enfance... N'oublions pas que beaucoup de ces jeunes sont suivis par des associations aux faibles moyens ; peu reconnues, loin des institutions officielles. Tout cela fait peser sur la justice le poids d'attentes qui excèdent ses capacités.

- Cette situation vous paraît-elle être de nature à réviser les principes de la justice des mineurs, fondés par l'ordonnance de 1945 ?

- Je crois qu'il est important de rester attaché à un texte fondateur qui exige une priorité éducative à l'égard des mineurs. Ceci étant, il est clair que la justice des mineurs connaît une grave crise de légitimité. Ses fondements, basés sur l'enfant, son histoire et sa personnalité, ne mordent plus sur la délinquance d'exclusion. Cette justice suppose du temps, pour individualiser les mesures et pour permettre la maturation du jeune, or, aujourd'hui, c'est l'urgence qui domine - on le voit bien avec l'instauration des procédures en temps réel. Elle est centrée sur le mineur, l'auteur des faits, alors que c'est la victime qui a une place de choix dans notre société compassionnelle. Elle est fondée sur l'idée d'éducation alors que c'est l'insertion qui domine désormais le travail social. Au final, c'est au moment où cette délinquance des mineurs devient une catégorie de la responsabilité politique, que ses fondements éducatifs, que l'on croyait inébranlables, sont remis en cause. On est donc arrivé à une croisée des chemins où se joue l'avenir de la justice des mineurs.

Entretien avec Denis Salas (Ancien juge des enfants), *Le Monde*, 9 juin 1998.

Document 3 «Une pléthore d'oranges mécaniques¹ »

Il n'est pas de jour qui ne connaisse sa moisson d'actes de violence touchant villes, réseaux de transports urbains, écoles, HLM... Mais ces événements ne sont pas nouveaux. La délinquance évolue, se répète, se déplace et se renouvelle. Durant quatre siècles, une véritable extinction des crimes de sang (de plus de cent pour cent mille habitants à moins de deux) a été enregistrée. La ville a civilisé le crime. Cependant, au fil des ans, des phénomènes récurrents apparaissent. Bandes de mineurs délinquants des faubourgs (« apaches » au début du siècle, blousons noirs » ou « loubards » après la Seconde Guerre mondiale), criminalité sur la première ligne du métro dès son ouverture, en 1900, développement de la toxicomanie (100 000 cocaïnomanes à Paris en 1921).

La délinquance d'appropriation explose dès 1964, en pleine période de plein-emploi. La statistique des faits constatés passera ainsi de 500 000 faits dans l'après-guerre à 4 millions en 1994 pour retomber à 3,5 millions en 1997.

La déstructuration de la cellule familiale, le départ des retraités vers un

univers séparé, la progression des familles monoparentales (1,3 million) créaient des espaces sans présence, donc sans surveillance. En complément, l'arrivée sur le marché de nouveaux produits de consommation (véhicules, télévisions, autoradios...) engendrait une forte augmentation de la délinquance contre les biens, qui atteignait ensuite la voie publique, impliquant un retour aux agressions contre les personnes... pour atteindre les biens. Le tout combiné avec de nouvelles « offres » téléphones portables, distributeurs de billets...

« Orphelins de 16h30 », les scolaires se retrouvaient laissés à eux-mêmes, les parents travaillant de plus en plus tard, les grands-parents n'assurant plus le relais, l'école ne prodiguant plus les devoirs surveillés, expulsant les enfants les plus perturbants et connaissant un absentéisme scolaire rarement traité. Plus important pour la première fois dans notre histoire, l'univers virtuel, moins celui de la télévision que celui des jeux vidéo, permet à des enfants de plus en plus jeunes et de plus en plus dépendants de leurs consoles de vivre dans un monde parallèle, imitant le plus possible le réel, où les actions, même les plus meurtrières, n'ont jamais de conséquences. Chaque mort vaut des points, chaque partie permet la résurrection des victimes antérieures. [...]

Ce n'est donc pas de la nouveauté de ces phénomènes qu'il faut s'inquiéter, mais du renversement de tendance qu'ils démontrent. Le nombre de mineurs délinquants n'a jamais été aussi important (près de 20 % du total des mis en cause). Ils sont plus jeunes, plus récidivistes, plus violents. Les structures sociales et éducatives issues des ordonnances de 1945 et de 1958 ne semblent plus répondre aux actions de jeunes qui, suivant la logique du « déni, défi, délit », attaquent désormais tous les représentants des institutions (policiers, pompiers, agents des sociétés HLM, agents EDF, postiers et même médecins). En même temps, le nombre de jeunes mineurs délinquants emprisonnés n'a jamais été aussi faible, même si les incriminations sont de plus en plus fortes et les peines de plus en plus longues.

La délinquance est devenue un phénomène d'expression sociale, marqué par des tendances d'enfermement dans un univers fini, « le quartier », marqué par des modes d'appropriation qui vont des tags au contrôle territorial caractérisé par des passages de « frontières », sans oublier l'utilisation des téléphones portables ou des « pagers » pour l'organisation des trafics. Les bandes se féminisent, développent des dépendances à l'alcool, connaissent un niveau de troubles psychiatriques important. Près de 1100 quartiers sont « sensibles » en France, environ 200 présentent des signes tangibles de rejet des institutions et d'agressions récurrentes contre ses représentants. Les affrontements sont de plus en plus violents, homicides et tentatives sont en hausse constante et les saisies d'armes à feu sont loin d'être anecdotiques.

Pour autant, l'économie souterraine et le trafic organisé de produits stupéfiants sont, paradoxalement, des facteurs de stabilité interne, comme l'islamisme militant. Pour des raisons liées à la volonté de ne pas attirer l'attention de la police, un autre ordre se substitue à l'État républicain, mettant

les autorités devant un dilemme complexe choisir de rétablir l'ordre ou se contenter d'une absence de désordres visibles.

Alain Bauer², *Le Monde*, 2 juin 1998.

1. Ce titre fait allusion au film *Orange mécanique* de Stanley Kubrick, qui a dénoncé la violence au début des années 70.

2. Alain Bauer est PDG d'AB Associates, conseil en sûreté urbaine, enseignant à l'IEP de Paris, à l'université Paris-V et à la Sorbonne.



Document 4

Je veux de l'espoir!...



Dessin de **Plantu**, tiré de *C'est le goulag*,
La Découverte/Le Monde, 1983.

Corrigé.

Depuis peu, l'insécurité est devenue la préoccupation prioritaire des Français. C'est dire l'actualité brûlante de ce dossier qui s'intéresse à l'évolution des formes de délinquance. Certes, en 1862 déjà, V.Hugo, dans un extrait des Misérables, en présentait les aspects socio-historiques, mais en juin

1998, à une semaine d'intervalle, le quotidien Le Monde lui consacre deux articles. Denis Salat, ancien juge des enfants, y révèle dans un entretien l'apparition d'un nouveau type de délinquance que le système actuel paraît incapable de maîtriser. Alain Bauer, dans un article intitulé « Une pléthore d'oranges mécaniques » essaie, quant à lui, d'en cerner les caractéristiques et d'en analyser les causes. Tous ces articles sont complétés sur un mode humoristique par le dessinateur Plantu qui, en 1983, présente un jeune terrorisant ses parents par ses aspirations et sa tenue particulières. Au vu de ces documents, nous nous pencherons sur l'historique de la délinquance dont nous verrons ensuite les causes, avant de nous intéresser aux remèdes qu'ils proposent.

Si la délinquance traditionnelle est de tous les temps, elle a néanmoins pris un nouveau visage au XX^{ème} siècle.

A la lecture des documents, on s'aperçoit que la délinquance est un phénomène permanent. V.Hugo indique que vers 1848 les policiers ramassaient chaque année environ deux cents soixante jeunes vagabonds et que de son temps l'on trouvait déjà un policier à chaque coin de rue. Bauer remonte à quatre siècles et signale en outre que chaque époque du XX^{ème} siècle a eu sa forme de délinquance puisqu'il en dresse l'historique jusqu'en 1994. Voilà qui est conforté tant par le dessin de Plantu qui date de 1983 que par Salas pour qui une nouvelle délinquance a vu le jour à partir des années 1990. Cette délinquance a d'ailleurs pris des formes diverses au cours de l'histoire. Selon Hugo elle consistait aussi bien en du simple vagabondage qu'en un acte jugé antireligieux sous Louis XIV ; Bauer cite le vol et les agressions physiques dont on reconnaît une variante chez Plantu par la peur qu'éprouve le couple qui se sent agressé par son fils.

La délinquance a néanmoins évolué à plus d'un point de vue. Remarquons d'abord qu'elle s'est répandue dans la jeunesse au point que les auteurs ne parlent guère que de la délinquance juvénile à qui, selon Bauer, l'on doit un cinquième de tous les actes constatés. Salas mentionne lui-aussi les adolescents, à l'image de celui qu'a dessiné Plantu, tandis que Bauer précise que les actes violents sont perpétrés par des délinquants de plus en plus jeunes parmi lesquels on trouve même des jeunes filles. En second lieu, les actes commis sont de plus en plus violents. Bauer montre en effet que les délinquants mineurs ne respectent plus rien et s'attaquent à toutes les formes d'institution. A cet égard, la coiffure à l'iroquoise et l'habillement paramilitaire révèlent que l'adolescent dessiné par Plantu est prêt à sombrer dans la violence. Ces jeunes s'attaquent ainsi aux forces de l'ordre aussi bien qu'aux facteurs ou aux médecins et ne reculent pas devant l'assassinat ou les tentatives de meurtres, comme le précise Bauer. Enfin l'évolution se perçoit dans les statistiques. De fait, les deux cent soixante enfants que la police ramassait annuellement à l'époque de V.Hugo ne sont rien en comparaison des quatre millions d'actes répertoriés en 1994, chiffre indiqué par Bauer.

Le constat est donc on ne peut plus alarmant. Aussi importe-t-il de s'intéresser aux causes mêmes de ce phénomène.

Celles-ci sont d'ordre psychologique, économique et sociologique.

Si trois des quatre documents s'intéressent aux jeunes, c'est bien parce que ces derniers sont psychologiquement fragiles. Ainsi Salas considère que l'adolescent passe par une période de transition où il éprouve naturellement le besoin de s'affirmer en affrontant tout ce qui représente l'autorité. Cette idée est aussi partagée par Plantu dont l'adolescent exerce sa tyrannie sur ses parents. Salas, toujours lui, estime qu'une autre cause est une pathologie profonde qui se caractérise par des troubles de personnalité. Certains délinquants seraient donc des malades. D'ailleurs Bauer abonde en son sens quand il constate l'importance des troubles psychiatriques que l'on rencontre dans les bandes formées par les jeunes délinquants. Ces troubles, précise-t-il, s'accompagnent aussi d'une dépendance à la toxicomanie et à l'alcool. Cela est d'autant plus grave à ses yeux que nombre de ces jeunes vivent dans un univers virtuel où les morts sont banalisées et dédramatisées, quand elles ne rapportent pas des points aux joueurs.

N'oublions pas les causes économiques. Salas estime que si la délinquance s'est généralisée depuis les années quatre-vingt-dix, cela provient aussi, entre autres, du chômage de longue durée qui caractérise notre société. La pauvreté qui en découle mène à l'apparition de ghettos à l'intérieur de cités. Bauer confirme ce point de vue puisqu'il mentionne l'existence de plus de mille quartiers sensibles où prend naissance un monde à part dans lequel on cherche à se faire reconnaître, si l'on se réfère à Salas, grâce à la délinquance. Celle-ci se développe d'autant plus facilement que, comme le souligne Bauer, la société de consommation propose de nombreux biens. Mais, faute de ressources financières, ces jeunes se les approprient par la délinquance et ne reculent pas devant les agressions physiques.

Enfin les auteurs constatent que les piliers traditionnels de l'éducation ont perdu de leur poids. Ainsi la famille ne joue plus son rôle éducatif d'antan. Certes, V.Hugo indique que tel était déjà le cas à son époque quand il mentionne les nombreux enfants abandonnés par leurs parents et livrés à eux-mêmes. Mais, souligne Bauer, cette tendance s'est nettement accentuée puisque de nos jours les grands-parents ne vivent plus avec le reste de la famille et que nombre d'entre elles ne comptent plus qu'un seul parent présent. Et encore ce dernier est-il pris par ses occupations professionnelles qui l'empêchent de s'occuper de ses enfants après la classe. D'ailleurs l'école non plus ne joue plus son rôle puisqu'il n'y a plus d'études surveillées et qu'elle ne s'occupe pas des enfants difficiles qui sont livrés à eux-mêmes. Or cette absence de surveillance mène inévitablement, d'après V.Hugo, à la dérive morale, ce que l'on perçoit aussi chez Plantu chez qui les parents n'osent pas s'affirmer et se font tout petits face au comportement agressif de leur fils. A cela s'ajoutent, comme l'affirme Salas, la démission généralisée de l'encadrement judiciaire et psychiatrique et le manque cruel de moyens

nécessaires à l'éducation des délinquants qui ne sont plus suivis comme autrefois. C'est donc tout un système qui s'écroule.

L'on ne peut donc que s'interroger sur les remèdes qu'il conviendrait d'employer.

L'aspect éducatif et culturel semble primordial à certains. Salas indique ainsi qu'il reste profondément attaché à la valeur éducative de l'ordonnance de 1945 qui estime qu'il faut se donner le temps d'éduquer un mineur délinquant. L'ignorance est dès lors vue comme étant la source de tous les maux. C'est du moins ce qu'avance V.Hugo qui cite en exemple le sort que connaissaient sous l'Ancien Régime les enfants que l'on ne voulait pas éclairer. Un enfant inculte, soutient notre romancier, ne vagabondera pas et donc ne versera pas dans la délinquance. Mais cette conception optimiste semble battue en brèche par le dessin de Plantu. De fait, les parents représentés y souhaitent que leur fils réussisse son baccalauréat. Mais ce dernier refuse les études et rejette les idéaux de ses parents au nom d'autres valeurs.

L'on en vient donc tout naturellement à envisager la fermeté. De fait, si les parents représentés par Plantu ne démissionnaient pas devant les exigences et le comportement de leur fils, bien des jeunes resteraient dans le droit chemin parce qu'ils auraient fait connaissance avec ce que Salas appelle les limites. Il rappelle au passage que certains pensent que la société dans son ensemble doit être plus répressive, à l'image de ce qui se passait sous l'Ancien Régime, cité par V.Hugo, où l'on envoyait aux galères ceux que l'on jugeait délinquants. Or, la sévérité n'est plus de mise puisque, comme le constate Bauer, de nos jours le nombre de mineurs incarcérés est de loin inférieur à ce qu'il était autrefois. En fait, selon ses dires, l'Etat semble répugner à intervenir énergiquement parce qu'il préfère l'apparence de la tranquillité que lui assurent certains délinquants qui ne cherchent qu'à passer inaperçus dans leurs trafics.

Voilà pourquoi il faudrait repenser des pans entiers de notre système judiciaire. Bauer affirme que les ordonnances parues en 1945 et 1958 ne correspondent plus à la réalité sociale d'aujourd'hui. Il est appuyé en cela par Salas pour qui c'est la justice des mineurs qui devrait être revue dans sa globalité parce que la conception éducative sur laquelle elle repose montre ses limites actuellement. Dès lors il s'agit de se donner les moyens de sa politique en redonnant vigueur à des institutions défaillantes, qu'il s'agisse des foyers d'hébergement pour mineurs, de suivis psychiatriques ou d'aides aux associations qui manquent de ressources financières. Car, et Bauer le rappelle, l'incarcération des jeunes pour une longue durée ne résout pas le problème.

Le dossier nous a donc montré la complexité du problème que pose la délinquance. Cette dernière est en effet inscrite dans l'Histoire sous différentes formes qui s'expliquent par des causes variées auxquelles il faut savoir appliquer des solutions appropriées, ce qui n'est pas facile.

Ce n'est pas la délinquance en elle-même qui m'inquiète, mais son expansion dans la jeune génération. Manquant de maturité et de recul, les (pré-)adolescents délinquants sont prêts à tout pour parvenir à leurs fins et bénéficier d'une aura de prestige auprès de leurs camarades qui voudront les imiter. L'insécurité risque de se généraliser pour longtemps si l'on n'y prend garde. Quels moyens préconiser alors ? Il faudrait avant tout reconsidérer notre laxisme. Pour cela je vois d'un œil favorable les décrets municipaux qui interdisent aux mineurs de moins de quinze ans de traîner dans les rues après 22h sous peine d'amende infligée aux parents. De même, pour responsabiliser ces derniers, ne conviendrait-il pas de leur supprimer à titre d'avertissement les allocations familiales si leurs enfants mineurs ne respectent pas les normes sociales ? Si l'on fait des enfants, n'est-ce pas aussi pour les éduquer ?